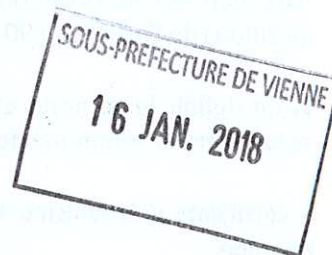


CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 janvier 2018



Date de la convocation : 5 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN,

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. André PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Annie DUTRON, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **AMENAGEMENT URBAIN** : Convention de mise à disposition du service intercommunal d'application du droit des sols de Vienne Condrieu Agglomération avec la commune de Meyssiez

Rapporteur : Marielle MOREL

NOTE DE SYNTHÈSE

M. le Président rappelle au Conseil que l'arrêté inter préfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n° 69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 a approuvé la création au 1^{er} janvier 2018 d'une nouvelle Agglomération dénommée Vienne Condrieu Agglomération issue de la fusion de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC) ainsi que de l'intégration de la commune de Meyssiez.

Précédemment, dans un souci d'efficacité, d'économie et de gestion rationalisée des moyens mais aussi pour palier au désengagement de l'Etat, un service intercommunal mutualisé chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme avait été mis à disposition des communes membres de ViennAgglo et de la CCRC.

Il a été décidé que Vienne Condrieu Agglomération poursuive ce service mutualisé intercommunautaire, dénommé service Application du Droit des Sols pour l'instruction des autorisations d'urbanisme conformément à l'article L5211-4-1 III du CGCT. Ce service commun est

chargé, en dehors de tout transfert, de l'instruction des autorisations d'urbanisme délivrées au nom des communes par leurs maires.

Ainsi, il est proposé d'étendre ce service mutualisé à la commune de Meyssiez qui souhaite confier l'instruction des autorisations d'urbanisme à Vienne Condrieu Agglomération, conformément aux dispositions de l'article R 490-2 du code de l'urbanisme.

Afin de définir le contenu et les modalités de cette mise à disposition, une convention doit être conclue entre la commune de Meyssiez et Vienne Condrieu Agglomération.

Les certificats d'urbanisme informatifs et les déclarations préalables resteront à la charge de la Commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-4-1,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment R 423-15 b),

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n° 69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du Bureau communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la convention ci-jointe de mise à disposition du service Application du droit des sols (ADS) de Vienne Condrieu Agglomération à la Commune de Meyssiez, dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols de son territoire.

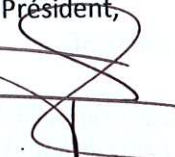
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention ci-jointe et tout autre document afférent à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 11 janvier 2018

Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le **17 JAN, 2018**



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS